



MONTAIGU
VENDÉE

Rapport d'orientations budgétaires

de l'année budgétaire 2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2024



SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| PREAMBULE | 2 |
| 1. LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2025 | 3 |
| 1.1. Le contexte économique et financier au niveau national..... | 3 |
| 1.2. La trajectoire des finances des administrations publiques..... | 3 |
| 1.3. Les principales mesures du Projet de Loi de Finances 2025 relatives aux collectivités locales..... | 4 |
| a) Une mise à contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics..... | 4 |
| b) Le soutien aux investissements des collectivités en demi-teinte | 4 |
| c) Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales..... | 4 |
| d) Une revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation plus modérée | 5 |
| e) Autres dispositions..... | 5 |
| 1.4. Le contexte financier local..... | 5 |
| 2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 – BUDGET PRINCIPAL..... | 7 |
| 2.1. La section de fonctionnement..... | 7 |
| a) Les recettes de fonctionnement | 7 |
| b) Les dépenses de fonctionnement | 9 |
| c) Les données relatives au personnel communal | 10 |
| d) L'équilibre et les épargnes prévisionnelles | 14 |
| 2.2. Les perspectives d'investissement | 15 |
| a) La programmation des investissements..... | 15 |
| b) Les dépenses d'investissement..... | 16 |
| c) Les recettes d'investissement | 17 |
| d) L'équilibre..... | 17 |
| e) La gestion de la dette | 17 |
| 3. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 – BUDGETS ANNEXES..... | 19 |
| 3.1. Le budget annexe Immobilier de commerces de proximité..... | 19 |
| a) Les perspectives de fonctionnement | 19 |
| b) Les perspectives d'investissement | 19 |
| 3.2. Le budget annexe Service extérieur des Pompes Funèbres | 19 |
| a) Les perspectives de fonctionnement | 19 |
| b) Les perspectives d'investissement | 19 |
| 3.3. Le budget annexe Opérations d'aménagement urbain | 20 |
| a) Les perspectives de fonctionnement | 20 |
| b) Les perspectives d'investissement | 20 |
| 4. VISION CONSOLIDEE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 | 21 |

PREAMBULE

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

ID : 085-200081115-20241113-DEL20241113_01-DE



Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale. Sa tenue doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. La loi NOTRe a précisé et renforcé les conditions de débat et de présentation des orientations budgétaires. Désormais, conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales, l'exécutif doit présenter à son assemblée délibérante un rapport d'orientations budgétaires.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, ce rapport comporte les informations suivantes :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Dans les communes de 10 000 habitants et plus, ce rapport comporte, en outre, les informations relatives :

- à la structure des effectifs,
- aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération,
- à la durée effective du travail dans la commune.

Dans les communes de plus de 20 000 habitants et plus, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée actant ainsi de la tenue du débat et de l'existence du rapport, être transmis au représentant de l'Etat dans le département et faire l'objet d'une publication ou d'une mise en ligne sur le site internet de la collectivité pour une bonne information du public.

1. LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2025

Le Projet de Loi de Finances 2025 met l'accent sur le redressement des comptes publics, avec un plan de réduction du déficit de 60 milliards d'euros.

1.1. Le contexte économique et financier au niveau national

Malgré un contexte international encore complexe (conflits en Ukraine et au Proche-Orient), l'économie française se montre résiliente. Les effets de la forte inflation des derniers semestres ont pesé sur la situation économique globale et accentué les déficits publics, notamment en raison des mesures limitant l'inflation pour les ménages et les entreprises. Mais des signes de stabilisation sont notables sur les derniers mois.

La **croissance** resterait solide en 2024 à +1,1%, soutenue notamment par les jeux olympiques et paralympiques. L'estimation de croissance pour 2025 serait identique à 1,1%.

L'inflation se normaliserait en 2024 à 2,1%, inférieure aux prévisions de la loi de finances initiale, après une hausse de +4,9% en 2023 et de + 5,2% en 2022. La baisse des prix des produits pétroliers entraîne celle de l'énergie. Les prix des produits alimentaires seraient globalement stables ; les produits manufacturés pourraient être impactés par le surcoût du transport transitant par le Proche-Orient. L'inflation augmenterait donc sur les prix des services, en lien avec la dynamique des salaires.

Pour 2025, la prévision d'inflation est estimée à + 1,8%.

La baisse de l'inflation devrait avoir un effet accélérateur sur la **consommation** des ménages (+1,3%). Reste cependant une incertitude sur la diminution de **l'épargne** des ménages, refuge en contexte inflationniste, et qui peut diminuer plus tardivement. **L'investissement** des ménages et des entreprises pourrait également se stabiliser, bénéficiant de meilleures conditions de financement.

En effet, en réponse à la normalisation de l'inflation, les banques centrales détendent leurs **taux directeurs**, permettant une baisse des taux d'intérêts, visibles sur le second semestre 2024.

1.2. La trajectoire des finances des administrations publiques

Initialement prévu à 4,4% en Loi de Finances 2024, le déficit public s'établirait à 6,1% en 2024.

Sans mesure correctives, le déficit public atteindrait 7% du PIB en 2025, en raison de recettes fiscales moindres qu'attendues, du poids de la dette et des revalorisations des prestations vieillesse sur l'inflation passée.

Aussi, le Projet de Loi de Finances 2025 fixe un objectif de déficit public de 5,2% du PIB.

En 2024, la **dépense publique** hors crédits d'impôts atteindrait 56,8% du PIB, dégradée de près de 2 points par rapport aux estimations d'origine.

En 2025, elle devrait représenter 56,4% du PIB, niveau identique à 2023.

La trajectoire du projet de Loi de Finances 2025 prévoit un retour du **déficit public** sous le seuil de 3% en 2029, soit 2 ans plus tard que la prévision de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027.

Le ratio d'endettement devrait augmenter en 2025 de 1,8 point à 114,7%, après une nouvelle dégradation de 3 points en 2024.

1.3. Les principales mesures du Projet de Loi de Finances 2025 relatives aux collectivités locales

Le Projet de Loi de Finances 2025 prévoit des transferts financiers globalement stables mais contient des mesures qui vont impacter financièrement les collectivités locales.

a) Une mise à contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics

Le Projet de Loi de Finances 2025 prévoit dans ses différents articles une contribution des collectivités au redressement des comptes publics, à hauteur de 5 Md€ dont les mesures sont les suivantes :

- Article 64 : **3Md€** au titre d'un prélèvement sur recettes des 441 plus grandes collectivités qui abonderaient un fonds national, dans la limite de 2% de leurs recettes de fonctionnement. Les modalités de répartition de ce fonds restent à définir.
- Article 31 : **1,2Md€** au titre du gel de la part dynamique de TVA compensant la suppression de la Taxe d'Habitation et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises. Le projet de Loi de Finances prévoit une stabilisation des montants versés à ce titre au montant alloué en 2024.
- Article 30 : **0,8Md€** au titre des modalités d'attribution du FCTVA
 - o Abaissement de 10% du taux de compensation de 16,404% à 14,85%
 - o Exclusion des dépenses de fonctionnement de l'éligibilité du FCTVA

Pour la commune de Montaigu-Vendée, l'impact financier est estimé à 206k€, au stade des orientations budgétaires pour 2025.

S'y ajoute une disposition du Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale pour 2025 qui prévoit l'augmentation de 4 points de la cotisation employeur CNRACL, portant le taux de 31,65 % à 35,65% pour 2025. Cette hausse se poursuivrait en 2026 et 2027 dans les mêmes proportions. Cette mesure représenterait une charge supplémentaire des collectivités de 1,3Md€.

Pour la commune de Montaigu-Vendée, cette mesure alourdirait les charges de personnel de 109 k€ en 2025.

b) Le soutien aux investissements des collectivités en demi-teinte

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (570 M€), la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (1,046 Md€), la Dotation Politique de la Ville (150 M€) et la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (212 M€) sont maintenues au montant prévu en 2024.

S'il n'est pas remis en cause, le **Fonds Vert** est amputé d'un milliard et demi d'euros, passant de 2,5 Md€ à 1Md€ pour 2025

Enfin, le **FCTVA** sera en baisse de 258 M€ à 6,8 Md€, selon les modalités exposées ci-dessus.

c) Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales

Le Projet de Loi de Finances 2025 pérennise les concours financiers aux collectivités locales, dans une logique péréquatrice.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes et des départements, à périmètre constant, dépassera les 27,2 Md€. Dans cette enveloppe, la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) sont valorisées des mêmes montants majorés en 2023 et 2024.

C'est principalement la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) qui servirait de variable d'ajustement au sein de l'enveloppe normée, avec un écrêtement légèrement supérieur. Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est stable à 1 Md€ comme depuis 2016. Le mécanisme de garantie en cas de sortie, modifié en 2023, n'est pas remis en cause.

Au titre de l'aménagement du territoire et du service public de proximité, la dotation pour les titres sécurisés et la dotation France Ruralité sont reconduites pour 2025 respectivement pour 100 M€ chacune.

d) Une revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation

La Loi de Finances 2017 avait prévu une revalorisation des valeurs locatives calculée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre de l'année N-1 et le mois de novembre N-2. C'est ainsi qu'en 2024, les valeurs locatives ont été revalorisées de + 3,9%.

Pour 2025, l'indice de variation ne sera connu qu'en décembre 2024. Le projet de Loi de Finances 2025 estime une évolution à +2,1%. Toutefois, considérant l'inflation observée sur les derniers mois, une variation plus prudente sera retenue dans les orientations budgétaires de Montaigu-Vendée pour 2025.

e) Autres dispositions

La suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) a été initiée en Loi de Finances 2023. Les collectivités ont perdu ce levier fiscal, compensé par une fraction de TVA nationale, donc soumise à la croissance globale dès 2023.

Le projet de Loi de Finances pour 2025 décale de 3 ans le calendrier de suppression, en gelant le taux maximal d'imposition sur les années 2025 à 2027 au taux de 2024 sur l'équivalent des 3/8^{ème} de base initialement taxable, puis en le faisant diminuer progressivement de 2028 à 2030.

L'actualisation des longueurs de **voirie communale** sera désormais réalisée par l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN), se substituant aux déclarations communales.

L'indicateur de **logements sociaux** prendra désormais en compte l'intégralité des logements, quelle que soit la forme juridique du propriétaire.

Compte tenu du contexte particulier de présentation de ces projets de Loi de Finances, après la nomination du nouveau gouvernement Barnier, les discussions parlementaires pourront faire évoluer les dispositions ci-dessus prévues.

1.4. Le contexte financier local

Le budget 2025 est projeté dans la continuité de l'exercice 2024, sans modification de périmètre d'intervention.

Dans le même temps, le **contexte économique** subit moins largement l'inflation des derniers exercices. Toutefois, la précaution et la vigilance restent de mise pour garantir les équilibres budgétaires.

Des modifications budgétaires pourraient donc intervenir au stade du budget primitif en décembre 2024, voire du budget supplémentaire au printemps 2025.

A noter également que les résultats 2024, qui ne seront pas encore connus lors du vote du budget primitif, seront constatés dans le budget supplémentaire 2025. Ils ne sont donc pas pris en compte dans l'équilibre provisoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la commune de Montaigu-Vendée et son CCAS se sont inscrits dans un schéma de mutualisation avec Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et son CIAS. Les engagements réciproques, tant juridiques que financiers, sont inscrits dans la convention de mutualisation approuvée par les 4 instances décisionnelles en décembre 2022. Les orientations budgétaires 2025 tiennent compte de cette organisation mutualisée.

En application de l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant de la République (NOTRe), le CCAS de Montaigu-Vendée applique la nomenclature M57 pour la seconde année. La norme M57 intègre des normes comptables plus modernes dans l'objectif d'améliorer la qualité des comptes locaux. Cette nouvelle nomenclature vise également à améliorer l'information budgétaire, comptable et financière, et par conséquent la transparence financière.

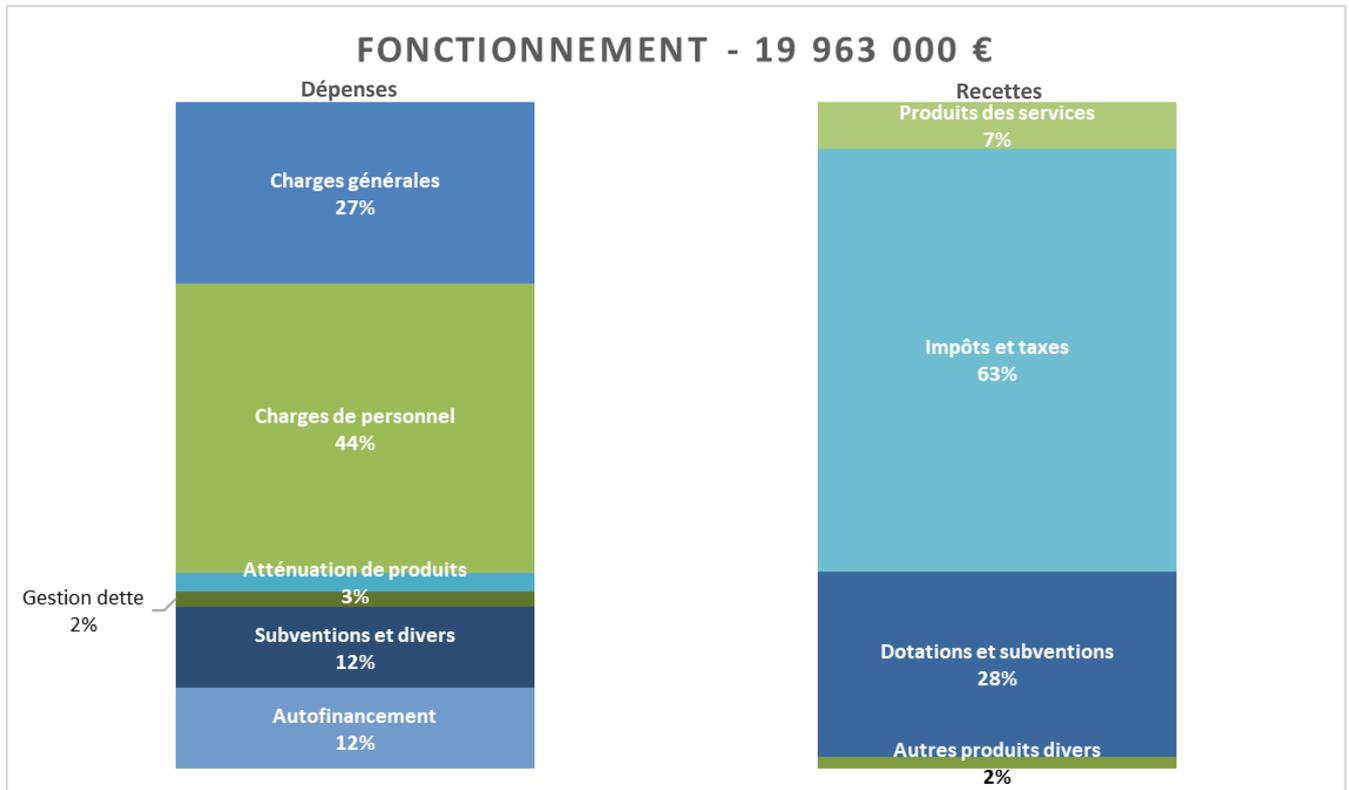
Sur le plan budgétaire, au 1^{er} janvier 2025, la commune de Montaigu-Vendée totalisera donc 4 budgets détaillés comme suit :

- 1 budget principal ;
- 2 budgets annexes pour la gestion des équipements et de services assujettis à la TVA : le budget Pompes Funèbres et le budget Immobilier de commerces de proximité ;
- 1 budget annexe assujetti à la TVA pour les opérations d'aménagement urbain (lotissements, ZAC).

2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 – BUDGET PRIMITIF

2.1. La section de fonctionnement

Au 13 novembre 2024, la balance du budget de fonctionnement s'établirait à 19 963 000 €, en hausse de 2%.



Au stade du Débat d'Orientations Budgétaires, les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 19 951 000 €, en hausse de 572 000 € par rapport au budget primitif 2024.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à 17 556 000 €, en hausse de 416 000 € par rapport au budget primitif 2024.

a) Les recettes de fonctionnement

▪ Les impôts et taxes

Les impôts et taxes représentent 63% des recettes et progresseraient de 0,4% par rapport au BP 2024. Ils sont estimés à 12 670 000 €.

Au stade du Débat d'Orientations Budgétaires, les produits de **la fiscalité directe locale** évolueront selon les variations suivantes :

- L'évolution **légal**e des bases fiscales de Taxe Foncière et de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires prudemment estimée à + 1,8% de revalorisation légale, en lien avec l'inflation de novembre 2024 pas encore connue ;

- L'évolution **physique** des bases fiscales de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties estimée à +1,2%, en cohérence avec les évolutions constatées sur les dernières années ;
- Le maintien des taux de fiscalité identiques à ceux de 2024 ;
Suite à la création de la commune nouvelle Montaigu-Vendée au 1^{er} janvier 2019, le mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux de la fiscalité directe locale est lissé sur 12 ans et se poursuivra en 2025.
- Le produit fiscal attendu est estimé à 7 926 000 €, considérant l'application du coefficient correcteur de 0,912469, censé neutraliser les phénomènes de sur et sous compensations de taxe foncière, suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et au transfert de la part départementale de taxe foncière.

| | Bases prévisionnelles 2024 | Produits prévisionnels 2024 | Prévision de progression | Bases prévisionnelles 2025 | Taux 2025 | Produits prévisionnels 2025 |
|----------------------------------|----------------------------|-----------------------------|--------------------------|----------------------------|-----------|-----------------------------|
| TH Résidences secondaires | 408 200 € | 88 906 € | 1,8% | 415 548 € | 21,78% | 91 000 € |
| TFB | 23 371 000 € | 8 259 311 € | 3,0% | 24 072 130 € | 35,34% | 8 507 000 € |
| coefficient correcteur | | - 891 815 € | | | | - 958 000 € |
| TFNB | 567 700 € | 280 614 € | 1,8% | 577 919 € | 49,43% | 286 000 € |
| TOTAL | | 7 737 016 € | | | | 7 926 000 € |

Les **autres produits fiscaux** évolueraient de la manière suivante :

- L'Attribution de Compensation pour un montant de 3 734 000 €, stable par rapport au montant perçu en 2024 ;
- La Dotation de Solidarité Communautaire, instituée en 2023 comme nouveau modèle de solidarité financière, pour 185 000 €, estimée en hausse de 1,8% par rapport au montant perçu en 2024, suivant la revalorisation légale des bases ;
- Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales estimé à 216 000 €. Ce montant correspond à la garantie de sortie du dispositif, soit 90% de la part de droit commun de 2024 ;
- Les droits de mutation à titre onéreux, sont estimés à 600 000 €, pour tenir compte du ralentissement du marché immobilier et en concordance avec le produit estimé 2024.

▪ Les dotations

Les dotations représentent 28% des recettes et progresseraient de 10% par rapport au budget 2024.

Cette hausse est artificiellement forte, la dotation Communes nouvelles de 685k€ n'était pas connue au moment du vote du budget primitif 2024. La variation des dotations par rapport au réalisé estimé 2024 serait de l'ordre de – 259 k€, soit -4,4%.

Elles sont estimées à 5 568 700 €.

Les principales modifications concernent :

- Une stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement (part forfaitaire et dotation communes nouvelles) et de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) en regard aux réalisations 2024 et aux annonces du Projet de Loi de Finances 2025 ;
- Une légère baisse des compensations fiscales de l'Etat estimée de 18 k€, selon le montant constaté en 2024 et suivant la progression légale des bases de +1,8% ;
- La suppression du Fonds de Compensation de la TVA pour les dépenses de fonctionnement, soit une perte de 65 k€ ;
- Une forte baisse des dotations perçues pour la délivrance des titres d'identité (-184k€), l'année 2024 constatant les recettes liées à l'activité du Centre Temporaire des Titre d'Identité en 2023 ;
- Une subvention supplémentaire de la Caisse d'Allocations Familiales pour les places supplémentaires de micro-crèche sur une année complète (+20k€).

- Les autres produits de fonctionnement

Les produits des services, estimés à 1 382 800 €, augmenteraient de 2% en 2025 : on estime plus de participation des familles aux services enfance et éducatifs et moins de remboursements en provenance de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, correspondant à un périmètre désormais stabilisé du schéma de mutualisation.

Les autres produits de gestion courante seront en baisse de 20 500 €. Ils concernent les loyers et locations de salles, pour 149 500 €, estimés en concordance avec les réalisations estimées de 2024.

Les atténuations de charges de personnel sont estimées en hausse de 15 000 €, à 180 000 €, tenant compte des remboursements d'assurance et de la participation des agents communaux aux titres restaurants dont la valeur faciale augmente.

b) Les dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général

Les charges à caractère général représenteraient 27% des dépenses de fonctionnement et diminueraient de 0,4% par rapport au BP 2024.

Elles sont estimées à 5 427 000 €.

Les principales modifications concernent :

- La normalisation des charges énergétiques, dans un contexte de stabilisation des coûts d'approvisionnement ;
- L'augmentation des coûts d'assurances pour les biens de la commune, tendance observée au niveau national en lien avec les intempéries ;
- Des dépenses non reconduites en 2025 (assurance dommage-ouvrage pour la construction de l'école Jules Verne - 100 k€, location de modulaires pour le restaurant scolaire de Boufféré-30 k€).

- Les charges de personnel

Les charges de personnel représenteraient 44% des dépenses et progresseraient de 4% par rapport au budget primitif 2024.

Elles sont estimées à 8 680 000 €.

Les principales modifications concernent :

- L'effet des décisions nationales impactant la masse salariale en année pleine : augmentation de 4 points du taux de cotisation employeur CNRACL, prévue en Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale, participation à la prévoyance obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2025, Glissement Vieillesse Technicité, estimé à +3,4% ;
- L'effet de décisions locales en année pleine : amélioration des rémunérations (titres-restaurant), création de postes en année pleine pour la vie scolaire, le patrimoine arboré, la gestion du domaine public, postes temporaires non reconduits, estimé à +0,6%.

- Les autres dépenses de fonctionnement

Les autres charges de gestion courante, regroupant les indemnités aux élus, les subventions et les contributions obligatoires aux écoles privées représentent 12% de dépenses et sont évaluées en hausse de 1% par rapport au budget primitif 2024. Cette enveloppe de 2 428 000 € est provisoire, certains éléments étant encore en cours d'analyse.

Les indemnités versées aux élus sont stables, à l'exception des cotisations retraite.
 Les subventions aux associations sont en cours d'instruction. Au stade du débat d'orientations budgétaires pour 2025, une enveloppe de 1 021 000 € est reconduite et pourra être ajustée au budget primitif.
 Les contributions obligatoires sont estimées à 944 500 € et seront confirmées par délibération en décembre 2024.

Les atténuations de produits concernent les dégrèvements de taxes foncières et l'abondement à la solidarité financière entre les communes de Terres de Montaigu.

Dans l'attente du calcul issu des rôles fiscaux 2024, l'enveloppe budgétaire de la solidarité financière est prévue pour 547 000 €, en hausse de 1,8%. Cette ligne sera susceptible d'ajustement.

Les intérêts de la dette représentent 2% des dépenses et sont prévus en hausse à 450 000 € en 2025. Cette augmentation s'explique par la souscription d'emprunts en 2024. Cette enveloppe sera susceptible d'ajustement au budget primitif 2025, en cas de souscription d'un nouvel encours en fin d'année.

Les charges exceptionnelles sont stables à 20 000 € pour 2025.

c) Les données relatives au personnel communal

Les données ci-dessous concernent l'ensemble des agents de Montaigu-Vendée, sans distinction de leur affectation comptable (budgets principal et annexes) le cas échéant.

▪ Les effectifs

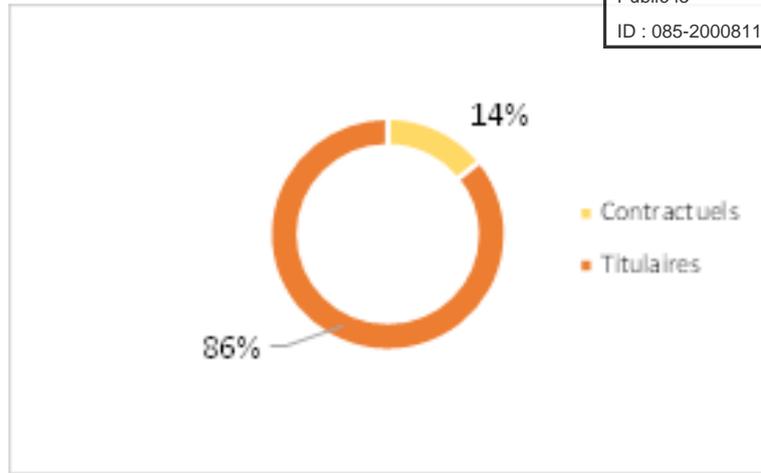
Au 31 décembre 2023, la collectivité comptabilisait 154 agents sur postes permanents :

- 132 agents stagiaires et fonctionnaires, soit 86% de l'effectif
- 22 agents contractuels permanents (emplois vacants, CDI, remplaçants), soit 14% de l'effectif

Evolution des effectifs permanents

| | 31/12/2021 | 31/12/2022 | 31/12/2023 |
|--------------------------------|------------|------------|------------|
| Titulaires | 147 | 138 | 132 |
| Contractuels permanents | 20 | 18 | 22 |
| TOTAL | 167 | 156 | 154 |

Au niveau national dans la Fonction Publique Territoriale, la part des titulaires est de 74% (58% de femmes et 42% d'hommes) tandis que la part de contractuels est de 26% (67% de femmes et 33% d'hommes).

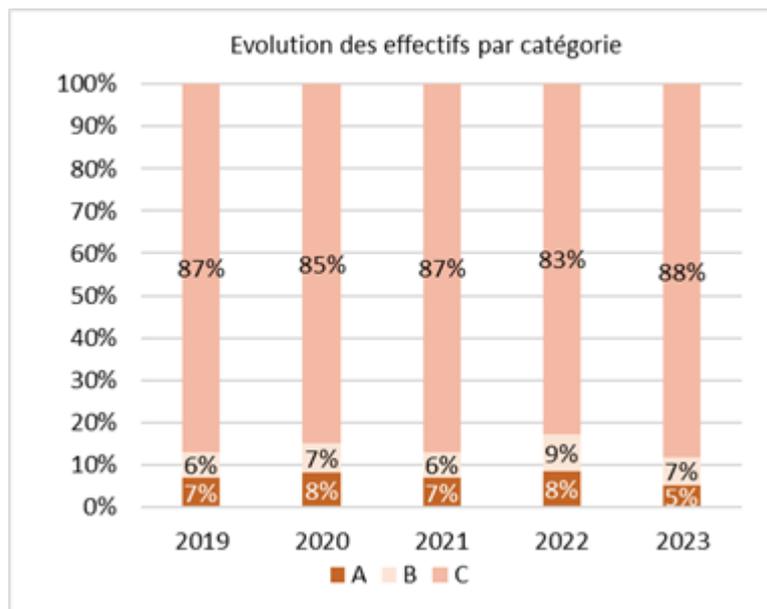


Les difficultés rencontrées pour recruter des agents titulaires sur différents métiers conduisent au recrutement de contractuels. Les contractuels recrutés sur des postes vacants se retrouvent essentiellement dans les filières technique et animation (services techniques et périscolaires).

▪ Répartition des agents

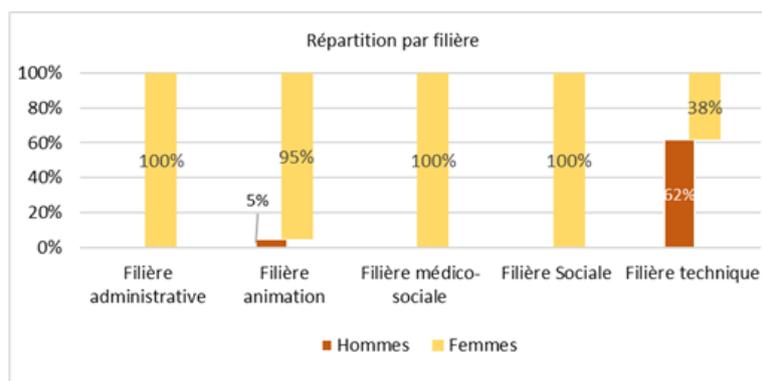
Répartition par catégorie

La répartition par catégorie évolue peu d'une année sur l'autre depuis 2019.



Répartition par filière :

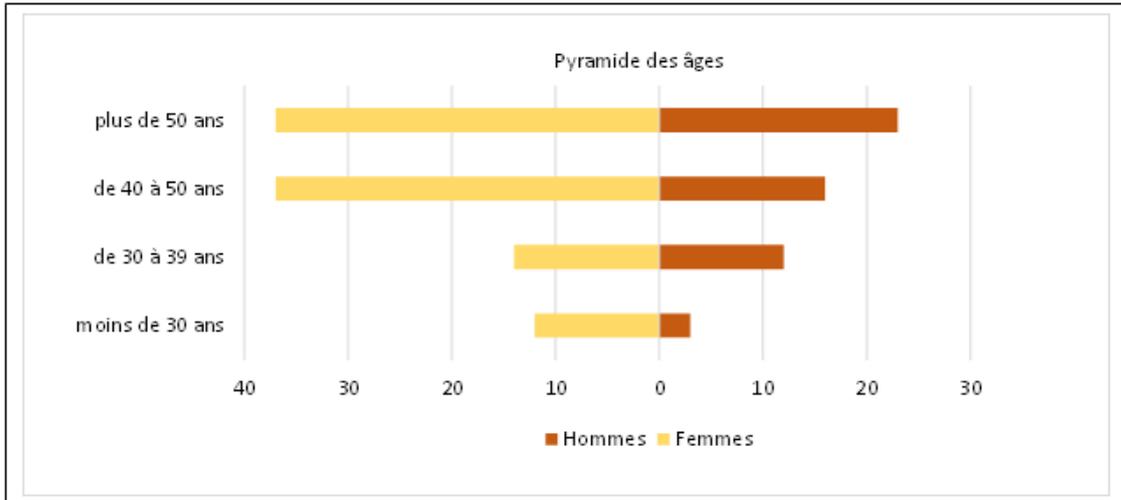
Les agents de la fonction publique territoriale sont classés par filière. Celles-ci correspondent aux grands domaines d'intervention des collectivités territoriales et regroupent les cadres d'emplois d'une même famille.



▪ Pyramide des âges

L'âge moyen sur l'effectif permanent est de 45 ans pour les hommes et les femmes.

Dans la Fonction Publique Territoriale, la moyenne d'âge des femmes et des hommes est de 46 ans et continue d'augmenter. Cette tendance concerne les trois versants de la fonction publique.



- A Montaigu-Vendée, 12% des femmes et 6% des hommes ont moins de 30 ans, soit une proportion moins importante qu'au niveau national où la part des moins de 30 ans est de 15% pour les femmes et les hommes.
- Concernant la part des plus de 50 ans, 37% sont des femmes et 43% sont des hommes. Au niveau national, 39,3% sont des femmes et 38,3% sont des hommes.

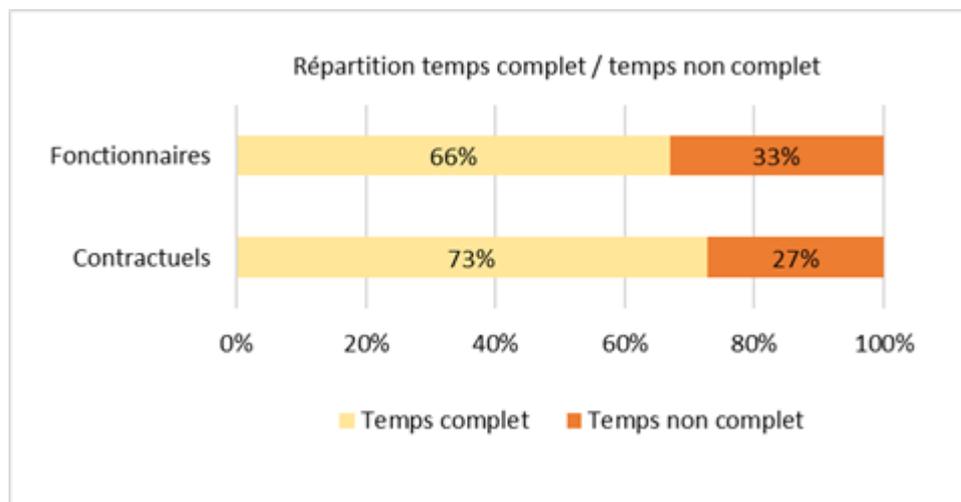
▪ Temps de travail

La durée annuelle du temps de travail dans les services de la commune de Montaigu-Vendée est fixée à 1 607 heures, par délibération du 14 décembre 2021.

Les postes à temps non complets sont des postes ouverts pour une quotité de travail inférieur à 35h : ils sont adaptés aux besoins du service.

Il s'agit la plupart du temps d'agents des filières technique, animation et sociale.

Temps complet / temps non complet



Temps partiel

Les temps partiels sont des postes ouverts à temps plein, aménagés, sur demande de l'agent avec accord de l'employeur.

12 femmes et 1 homme travaillent à temps partiel.

| Type de temps partiel | Catégorie | Femmes | Hommes | Total général |
|---|-----------|-----------|----------|---------------|
| Total Temps partiel sur autorisation | | 12 | 1 | 13 |
| Total Temps partiel de droit | | 0 | | 0 |
| Total général | | 12 | 1 | 13 |

- Rémunérations

| | CA 2021 | CA 2022 | CA 2023 |
|---------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Budget de fonctionnement | 15 411 667 € | 15 821 113 € | 17 721 027 € |
| Charges de personnel | 6 730 576 € | 7 231 381 € | 7 778 292 € |

| | | | |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Rémunérations annuelles brutes (emplois permanent) | 4 111 333 € | 4 209 306 € | 3 959 027 € |
| Primes et indemnités | 506 292 € | 511 949 € | 559 110 € |
| Heures supplémentaires | 52 749 € | 57 709 € | 62 430 € |
| NBI | 24 300 € | 22 812€ | 21 2024 € |

| | | | |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Rémunération sur emploi non permanents | 214 434 € | 318 345 € | 482 701 € |
|---|-----------|-----------|-----------|

La collectivité a délibéré pour le versement du Complément Indemnitaire Annuel, tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

En février 2024, 156 agents ont bénéficié du Complément Indemnitaire Annuel pour un montant total brut de 81 751.69 €, suite aux entretiens professionnels 2023.

- Les avantages en nature

Un agent de la collectivité bénéficie d'avantages en nature sous forme de logement de fonction.

- Les mutualisations

Il existe plusieurs formes de mutualisations entre la commune de Montaigu-Vendée et son Centre Communal d'Action Sociale et la Communauté d'agglomération et son Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Une nouvelle convention de mutualisation des services a été approuvée de manière concordante en décembre 2022 et régit les règles et conditions de mutualisation entre les 4 organismes.

La masse salariale prévisionnelle pour 2025 intègre ces éléments de mutualisation et de refacturation de personnel en service commun et mis à disposition.

Des conventions de mise à disposition de service existent également pour des interventions techniques (entretien de bâtiments ou d'espaces, manifestations).

d) L'équilibre et les épargnes prévisionnelles

A l'étape du Débat d'Orientations Budgétaires, l'équilibre de la section de fonctionnement serait le suivant :

| DEPENSES | Prévision DOB 2025 | Variation 2024/2025 | | RECETTES | Prévision DOB 2025 | Variation 2024/2025 | |
|--|----------------------|---------------------|----------------|---------------------------------|----------------------|---------------------|------------------|
| 011 - charges générales | 5 427 000 | -0,4% | - 24 000 | 013 - atténuation de charges | 180 000 | 9% | 15 000 |
| 012 - charges de personnel | 8 680 000 | 4% | 370 000 | 70 - ventes de produits | 1 382 800 | 2% | 30 800 |
| 014 - atténuation de produits | 551 000 | 2% | 11 000 | 73 - impôts et taxes | 12 670 000 | 0,4% | 53 000 |
| 65 - autres charges de gestion | 2 428 000 | 1% | 33 000 | 74 - dotations et subventions | 5 568 700 | 10% | 493 700 |
| 66 - charges financières | 450 000 | 6% | 26 000 | 75 - autres produits de gestion | 149 500 | -12% | - 20 500 |
| 67 - charges exceptionnelles | 20 000 | 0% | - | 76 - produits financiers | - | | - |
| Opérations réelles | 17 556 000,00 | 2% | 416 000 | Opérations réelles | 19 951 000,00 | 3% | 572 000 |
| 023 - virement à la section d'investissement | 1 307 000 | 1% | 17 000 | | | | - |
| 042 - amortissements | 1 100 000 | 3% | 33 000 | 042 - amortissements | 12 000 | -90% | - 106 000 |
| Opérations d'ordre | 2 407 000 | 2% | 50 000 | Opérations d'ordre | 12 000 | -90% | - 106 000 |
| TOTAL | 19 963 000 | 2% | 466 000 | TOTAL | 19 963 000 | 2% | 466 000 |
| Epargne brute | 2 395 000 | 7% | 156 000 | | | | |

Au stade du débat d'orientations budgétaire 2025, et hors résultats 2024 qui ne seront connus qu'après le vote du budget primitif, l'autofinancement brut tiré de la section de fonctionnement serait de 2 395 k€.

Après remboursement du capital de la dette, l'épargne nette disponible pour financer le programme d'équipement est estimée à 685 k€.

2.2. Les perspectives d'investissement

Le projet de budget 2025 s'inscrit dans la trajectoire prospective qui a été proposée pour le mandat électoral 2020-2026.

a) La programmation des investissements

Pour mettre en œuvre le programme électoral et ne pas obérer la situation financière de Montaigu-Vendée, une prévision globale a été proposée pour maintenir des épargnes satisfaisantes permettant d'investir largement pour le territoire et ses habitants.

Sur le volet investissement, le cadrage retient une préservation du fonds de roulement à 1 250 000 € et un recours à l'emprunt limité pour ne pas dégrader les ratios financiers et préserver les épargnes. Ces conditions doivent permettre de mettre en œuvre les projets pensés pour la commune.

La programmation des investissements s'élève à près de 44 M€ sur cette période, se répartissant entre les projets lancés en fin de mandat précédent, les nouveaux projets du mandat 2020-2026 et des enveloppes récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services et des projets pérennes de la collectivité.

| PROJETS | Total 2022-2026 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|-------------------------------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|------------------|
| Projets mandat 2014-2020 | 4 034 798 | 2 381 456 | 369 342 | 484 000 | 400 000 | 400 000 |
| Projets mandat 2020-2025 | 30 023 777 | 1 981 519 | 4 304 720 | 13 050 855 | 7 650 683 | 3 036 000 |
| Enveloppes récurrentes | 9 791 456 | 2 426 124 | 1 365 332 | 2 000 000 | 2 000 000 | 2 000 000 |
| TOTAL PROGRAMME D'EQUIPEMENT | 43 850 031 | 6 789 099 | 6 039 394 | 15 534 855 | 10 050 683 | 5 436 000 |

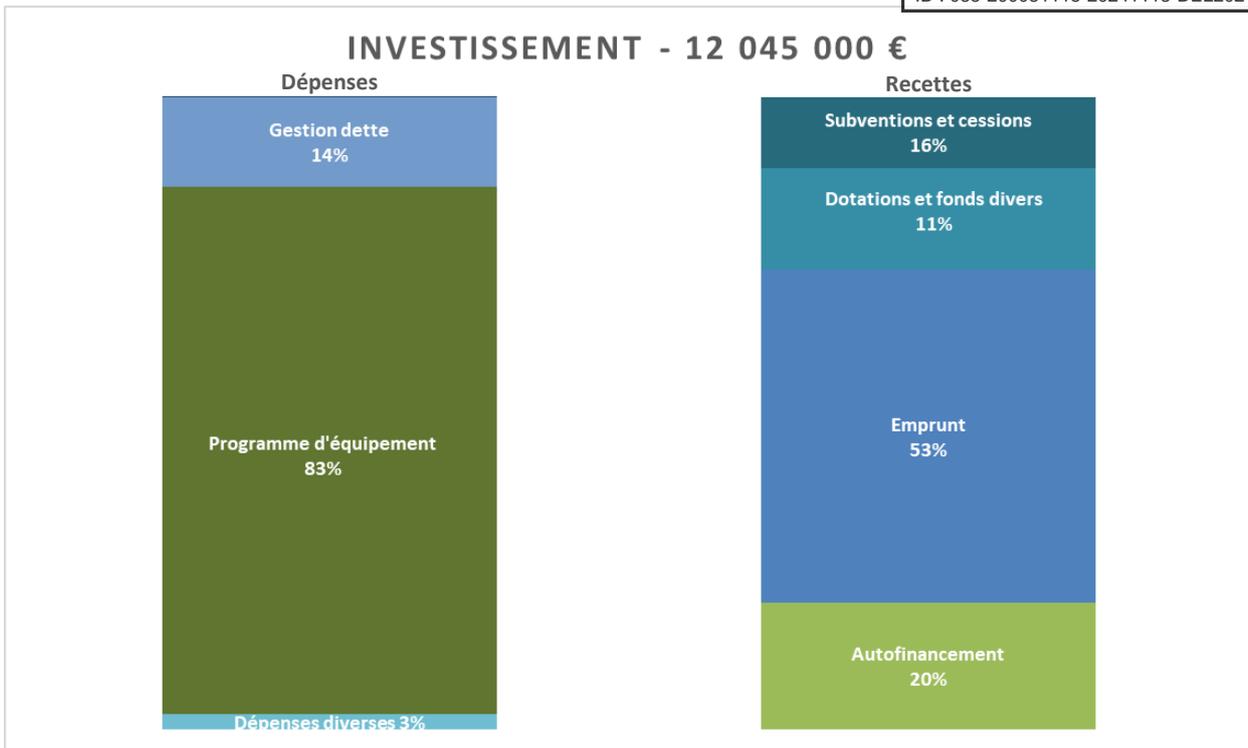
La programmation des investissements sera financée par :

- Des recettes externes pour 21,9 M€ (FCTVA, subventions, valorisation du patrimoine) ;
- Des emprunts nouveaux pour 15 M€ ;
- L'autofinancement dégagé sur le cycle de gestion pour 7 M€.

Pour mémoire, les autorisations de programme suivantes sont ouvertes :

- Aménagement du Val D'Asson – Tranche 2 : 1 235 260 €
- Construction de l'école Jules Verne : 7 140 000 €
- Rénovation de l'école des Jardins : 1 615 000 €
- Travaux église de Saint-Hilaire-de-Loulay : 3 122 830 €
- Travaux église de Boufféré : 1 956 500 €
- Extension du restaurant scolaire de Boufféré : 3 261 000 €
- Rénovation de la salle de sports La Petite Maine – Saint-Georges-de-Montaigu : 2 483 000 €
- Plan Arbres : 500 000 €
- Programme Voirie : 2 700 000 €

Au 13 novembre 2024, la balance du budget d'investissement 2023 s'établit à 12 045 000 €.



b) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont estimées à 12 045 000 € pour 2025.

Le remboursement du capital de la dette passe de 1 562 000 € à 1 710 000 € pour l'année 2025.

Le programme d'équipement traduit également le programme politique du mandat 2020-2026 et est estimé à ce jour à 10 051 000 €.

Les projets phares sont les suivants :

- Les opérations structurantes : 8 051 k€ dont
 - Ecole Jules Verne
 - Salle de sports Petite Maine à Saint Georges de Montaigu
 - Aménagement du secteur Les Hauts de Montaigu
 - Plan Arbres
 - Participation à l'hôtel d'agglomération
- Les enveloppes récurrentes : 2 000 k€ dont
 - Travaux dans le patrimoine bâti et non bâti
 - Travaux de voirie
 - Matériels des services et équipements

Le reversement de la taxe d'aménagement à Terres de Montaigu pour les constructions situées en zone économique et touristiques est prévu pour 270 000 €.

c) Les recettes d'investissement

En 2025, le financement du programme d'investissement prévoit :

- Des dotations et fonds divers (FCTVA et taxe d'aménagement) pour 1 944 000 €. Ce montant intègre la baisse du taux de FCTVA de 16,404 % à 14,85 %, qui représente une perte de recette estimée à 141 k€ à ce stade de préparation budgétaire ;
- Des subventions d'investissement et cessions pour un montant estimé de 1 351 000 € à ce jour ;
- Un emprunt d'équilibre de 6 341 000 €, dont le montant sera actualisé après reprise des résultats 2024 au budget supplémentaire 2025 ;
- Un autofinancement prévisionnel net de 2 407 000 €, correspondant aux amortissements et au prélèvement de la section de fonctionnement.

d) L'équilibre

A l'étape du Débat d'Orientations Budgétaires, l'équilibre de la section d'investissement serait le suivant :

| DEPENSES | Prévision DOB 2025 | Variation 2024/2025 | | RECETTES | Prévision DOB 2025 | Variation 2024/2025 | |
|---------------------------|--------------------|---------------------|-------------------|---------------------------------|--------------------|---------------------|-------------------|
| Gestion des cautions | 2 000 | 0% | 0 | Gestion des cautions | 2 000 | 0% | 0 |
| Dotations et fonds divers | 270 000 | 0% | 0 | Dotations et fonds divers | 1 944 000 | -22% | -556 000 |
| Gestion de la dette | 1 710 000 | 9% | 148 000 | Subventions et cessions | 1 351 000 | -23% | -402 000 |
| Programme d'équipement | 10 051 000 | -18% | -2 171 000 | Emprunt | 6 341 000 | -16% | -1 221 000 |
| Opérations réelles | 12 033 000 | -14% | -2 023 000 | Opérations réelles | 9 638 000 | -18% | -2 179 000 |
| | | | | Virement section fonctionnement | 1 307 000 | 1% | 17 000 |
| Amortissements | 12 000 | -90% | -106 000 | Amortissements | 1 100 000 | 3% | 33 000 |
| Opérations d'ordre | 12 000 | -90% | -106 000 | Opérations d'ordre | 2 407 000 | 2% | 50 000 |
| TOTAL | 12 045 000 | -15% | -2 129 000 | TOTAL | 12 045 000 | -15% | -2 129 000 |

e) La gestion de la dette

▪ L'encours de la dette

| Budget principal | Capital restant dû au 01/01/24 | Capital restant dû au 01/01/25 | Amortissement 2025 | Intérêts théoriques 2025 | Annuité théorique 2025 | Année d'extinction de l'encours |
|-------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------|--------------------------|------------------------|---------------------------------|
| 29 contrats | 10 967 787 € | 15 768 491 € | 1 704 031 € | 452 877 € | 2 156 907 € | 2043 |
| Budgets annexes | Capital restant dû au 01/01/24 | Capital restant dû au 01/01/25 | Amortissement 2025 | Intérêts 2025 | Annuité 2025 | Année d'extinction de l'encours |
| Immobilier de commerces (2) | 1 253 334 € | 1 150 000 € | 103 333 € | 47 859 € | 151 192 € | 2036 |
| Opérations d'aménagement urbain (4) | 2 461 691 € | 2 189 277 € | 223 138 € | 13 289 € | 289 368 € | 2036 |
| S/total budgets annexes (6) | 3 715 024 € | 3 339 277 € | 326 471 € | 61 147 € | 387 619 € | |
| TOTAL (35 emprunts) | 14 682 811 € | 19 107 768 € | 2 030 502 € | 514 024 € | 2 544 526 € | |

Source : Etat de la dette Finance Active, hors ICNE

Au stade du DOB 2025, l'encours de la dette global augmente de 4 424 957 € entre 2024 et 2025. Deux nouveaux encours de 6 400 000 € ont été encaissés en 2024, expliquant la variation du capital restant dû.

Le taux d'intérêt moyen de la dette globale, obtenu par le rapport intérêts 2025 / encours au 1^{er} janvier 2025, s'élève à **2,88%**, pour une durée de vie résiduelle de 12 ans et 6 mois. Il diminuerait en 2025, sous l'effet du désendettement.

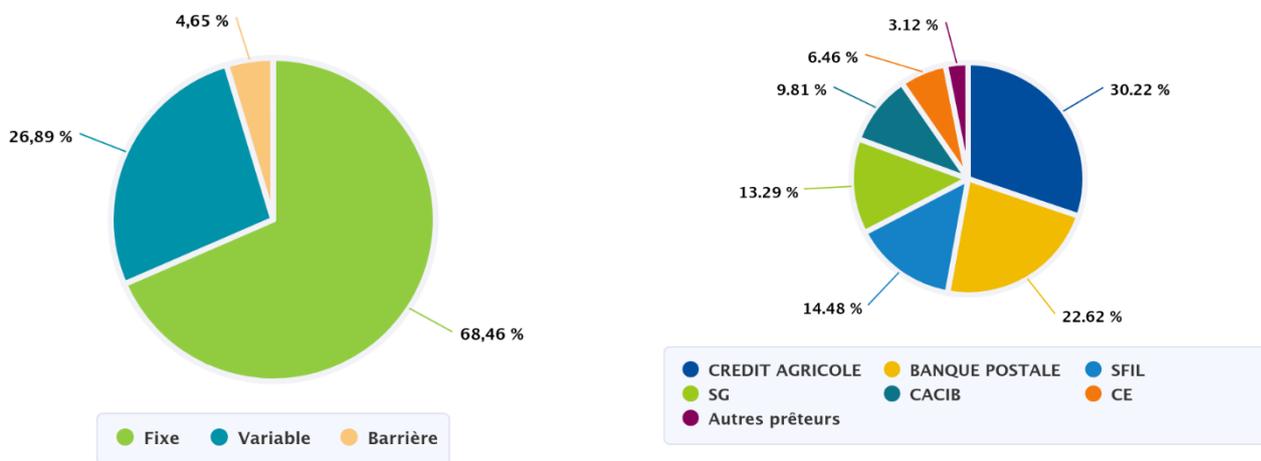
Pour le budget principal, l'encours par habitant est estimé à **737 €** début 2025, contre **976 €** en moyenne pour notre strate.

La capacité de désendettement au 1^{er} janvier 2025 est estimée à **6,6** années, bien en deçà du plafond d'alerte situé entre 11 et 13 ans.

▪ La répartition par type de taux et par prêteur

Au 1^{er} janvier 2025, la dette globale est composée de 35 contrats d'emprunts. 79% de l'encours est adossé à un taux fixe ; 31% à un taux variable ou révisable. La dette est équilibrée entre les prêteurs.

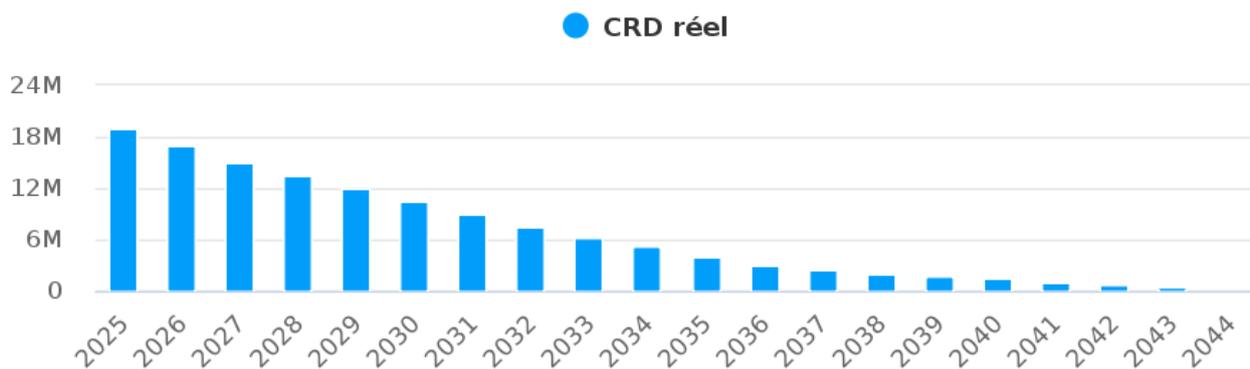
95% de l'encours sont classés en A1 selon la charte de bonne conduite Gissler, 5% en B1.



Source : Synthèse Finance Active

▪ Le profil d'extinction de la dette

A horizon 2044, la dette actuelle serait intégralement remboursée, avec un désendettement plus rapide sur les années 2025-2028.



Source : Profil d'extinction Finance Active

3. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 – BUDGETS ANNEXES

3.1. Le budget annexe Immobilier de commerces de proximité

a) Les perspectives de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 178 100 €, provenant exclusivement des loyers et charges des immeubles loués (commerces et cellules médicales), en hausse de 47k€ provenant de la location du restaurant Rue Neuve.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 138 800 €, correspondant principalement aux charges à caractère général pour 37,8 k€ (comprenant les fluides, les charges de copropriété et l'entretien des bâtiments), les charges financières pour 49 k€.

Les écritures d'ordre concernent les amortissements pour 50k€ et le virement à la section d'investissement pour 38k€.

b) Les perspectives d'investissement

Les dépenses d'investissement sont estimées à 268 000 €, correspondant principalement au programme d'équipement pour 164 k€ (matériels divers et études préalables à travaux) et au remboursement de la dette pour 104 k€. Le programme d'équipement sera réajusté dans le cadre du budget supplémentaire 2025, avec la reprise des restes à réaliser.

Le financement de ces investissements serait réalisé par l'autofinancement pour 88 k€ et l'emprunt pour 180 k€, dont le montant sera revu après la reprise des résultats 2024 au budget supplémentaire 2025.

Pour rappel, l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2025 est de 1 150 000 €, correspondant à 2 prêts.

3.2. Le budget annexe Service extérieur des Pompes Funèbres

a) Les perspectives de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du budget Pompes Funèbres sont estimées à 183 000 €, provenant principalement de la vente de caveaux prévue à 30 k€ et de la gestion des stocks pour 153 k€.

Les dépenses de fonctionnement sont également prévues pour 183 000 €, dont 52 k€ pour les charges générales, 1 k€ pour les autres charges de gestion courante et 130 k€ pour la gestion de stocks.

b) Les perspectives d'investissement

Les dépenses d'investissement sont estimées à 153 000 € et correspondent uniquement à la valorisation des stocks.

Le financement de ces investissements serait réalisé par la valorisation des stocks pour 130 000 € et à un emprunt d'équilibre de 23 000 €, dont le montant sera revu après la reprise des résultats 2024 au budget supplémentaire 2025.

3.3. Le budget annexe Opérations d'aménagement urbain

Le budget annexe Opérations d'aménagement urbain regroupera depuis 2024 l'ensemble des anciens budgets annexes dédiés à des opérations d'aménagement et de lotissements. Une comptabilité analytique permet de suivre l'équilibre financier de chaque opération d'aménagement.

a) Les perspectives de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 9 417 900 €, provenant des ventes de terrains pour 970 k€, d'un solde de subvention Fonds vert pour 11,5 k€, d'écritures d'ordre pour 13 k€ et de la valorisation des stocks pour 8 423 k€.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 9 417 900 €, dont 130 k€ pour des achats de terrains, 2 659 k€ pour des travaux d'aménagement pour Les Caillaudières, Les Quais Saint Hilaire, L'Hommelet, Les Noëlles et Les Vignes, et 6 600 k€ pour la valorisation des stocks.

b) Les perspectives d'investissement

Les dépenses d'investissement sont estimées à 8 659 100 € et correspondent au remboursement des emprunts pour 236 k€ et à la valorisation des stocks pour 8 423 k€.

Le financement de ces investissements serait réalisé par la valorisation des stocks pour 6 600 000 € et un emprunt d'équilibre de 2 059 100 €, dont le montant sera revu après la reprise des résultats 2024 au budget supplémentaire 2025.

Pour rappel, l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2025 est de 2 189 277 €, correspondant à 4 prêts.

4. VISION CONSOLIDEE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Au stade du Débat d'Orientations Budgétaires 2025, la vision consolidée du budget principal et des 3 budgets annexes serait la suivante :

| Budget | Fonctionnement | Investissement | Total général |
|--|------------------------|------------------------|------------------------|
| 16301 Budget principal | | | |
| Dépenses | 19 963 000,00 € | 12 055 000,00 € | 32 018 000,00 € |
| Recettes | 19 963 000,00 € | 12 055 000,00 € | 32 018 000,00 € |
| 16302 Immobilier de commerces | | | |
| Dépenses | 178 100,00 € | 268 000,00 € | 446 100,00 € |
| Recettes | 178 100,00 € | 268 000,00 € | 446 100,00 € |
| 16340 Service extérieur Pompes funèbres | | | |
| Dépenses | 183 000,00 € | 153 000,00 € | 336 000,00 € |
| Recettes | 183 000,00 € | 153 000,00 € | 336 000,00 € |
| 16306 Opérations d'aménagement urbain | | | |
| Dépenses | 9 417 900,00 € | 8 659 100,00 € | 18 077 000,00 € |
| Recettes | 9 417 900,00 € | | 9 417 900,00 € |
| Total général | 29 742 000,00 € | 21 135 100,00 € | 50 877 100,00 € |